



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de
BEUIL
Alpes-Maritimes

Le dix juin deux mille vingt et un, à 17 heures à la Salle des Fêtes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 04.06.2021

Etaients présents : M. Roland GIRAUD, Maire, M. Jean-Louis COSSA, premier adjoint, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. François SCHULLER, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noel MAGALON, conseiller municipal, M. Pascal THIERY, conseiller municipal, M. Frédéric PASQUIER, conseiller municipal, Monsieur Rodolphe BIZET, conseiller municipal

Absents : Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal,

Représentés : Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Rodolphe BIZET, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 10/06/2021, Monsieur Arnaud ROCHE est représenté par Monsieur Alexandre GEFFROY, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 08/06/2021.

A été nommé Secrétaire de Séance : Monsieur Christian GUILLAUME

N°04.2021

09/ TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES BARRIERES DE SECURITE DU VILLAGE :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la volonté de l'équipe municipale d'améliorer la sécurité du village, il est indispensable de procéder à la réfection de toutes les barrières de sécurité car devenues trop vétustes.

- L'estimation du montant de ces travaux s'élève à 40 000 € HT

Dans le cas où ces opérations seraient susceptibles d'être éligibles à une subvention, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à faire les démarches nécessaires auprès des institutions concernées en vue de demander les subventions les plus élevées possibles.

Le conseil municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire :

VALIDE le montant estimé des travaux à 40 000 € HT

AUTORISE le Maire à demander les devis relatifs à cette opération

AUTORISE le Maire à faire les démarches nécessaires auprès des institutions concernées en vue de demander les subventions les plus élevées possibles.

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 1

Délibération adoptée à la majorité des voix exprimées

Fait et délibéré, les Jour, Mois et An que dessus et ont signé au registre tous les Membres présents.

Le Maire

06470

AR PREFECTURE

006-210600169-20210610-2021_04_09-DE
Regu le 18/06/2021
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :